

Remboursement des frais de déplacement sur services partagés

Pour les personnels AESH qui sont sur plusieurs établissements (services partagés) il est possible de prétendre à des frais de déplacement sous certaines conditions :

Des frais de déplacement sont prévus quand **l'agent est affecté sur une ou des commune(s) différente(s) de sa résidence administrative ou de sa résidence personnelle.**

La prise en charge des frais de transport des agents s'effectue dans les conditions fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et de l'arrêté du 20 décembre 2013 relatif à l'application du décret précité. L'AESH peut se faire rembourser ses frais de transport dès lors qu'il est amené à intervenir en dehors de sa commune de résidence personnelle ou administrative. Cependant, ces frais ne sont pas remboursés si la commune d'intervention est limitrophe à la commune de résidence personnelle ou administrative, et est reliée par des moyens de transport public.

Si vous êtes dans cette situation, vous devez le signaler à votre pilote de PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) qui transmettra votre emploi du temps signé à la division des personnels et d'appui à la scolarité (DIPAS) à l'adresse suivante : ia12-dipas3@ac-toulouse.fr . Cette division vous informera ensuite des pièces à fournir (ordre de mission permanent signé, carte grise, attestation d'assurance couvrant l'année de référence, sur laquelle est clairement indiquée la couverture du risque pour les déplacements professionnels).

Remboursement des frais de déplacement et de repas suite à une formation

Les frais de déplacements sont remboursés sur la base du tarif 2^{ème} classe SNCF si la formation se déroule dans un lieu situé en dehors de la commune de résidence ou administrative.

Vous devez compléter le formulaire de convocation accompagné de la pièce justificative des frais de repas, nom et prénom au verso et le retourner en original à :

DSDEN de l'Aveyron -Division des personnels et d'appui à la scolarité (DIPAS)

279 rue Pierre Carrère -12031 Rodez Cedex 9